

Saison  
2022/2023



Photo

# Fiche d'adhésion

Nom et prénom du jeune .....

Adresse .....

Sexe :  M  F      Date et lieu de naissance .../.../..... à .....

Portable du jeune ... / ... / ... / ... / ...

E.mail du jeune : .....@ .....

Reconnaissance AEEH :     OUI (*fournir le justificatif*)     NON  
(allocation d'éducation d'enfant handicapé)

**Droit à l'image** :  OUI     NON

Activité sportive, culturelle, passion du jeune ? .....

Nom Prénom du père (*ou tuteur*)

Nom Prénom de la mère (*ou tutrice*)

Adresse complète

Adresse complète

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

☎ : ... / ... / ... / ... / ...

E.mail .....@ .....

E.mail .....@ .....

Envie de partager une passion avec  
les jeunes :  OUI     NON

Envie de partager une passion avec  
les jeunes :  OUI     NON

Des idées ?.....

Des idées ?.....

Caisse et N° allocataire .....

Quotient familial CAF/MSA\* : ..... € \* Fournir justificatif si <1 301€

N° de Sécurité Sociale : .....

Fait à ..... le .....

Signature des parents ou du représentant légal

Documents fournis

- Q. CAF/MSA
- R. Civile
- A. aquatique
- R. intérieur
- F. sanitaire

**Association Enfance & Jeunesse**

10, rue Lamartine - 49460 Montreuil-Juigné

☎ 02.41.96.90.40

Mail : montreuiljuigne.ej@hotmail.fr

[www.enfance-jeunesse.org](http://www.enfance-jeunesse.org)

Réservé à EJ

Adh :

Pass :

Zic' :



# REGLEMENT INTERIEUR de l'Espace Jeunesse

## Préambule -

L'association Enfance et Jeunesse a pour objet de gérer et d'animer des activités éducatives à travers les loisirs des enfants et des jeunes de la commune de Montreuil-Juigné, scolarisés sur Montreuil-Juigné ou des communes environnantes rattachées au collège Jean Zay selon les conditions prévues par le règlement intérieur.

L'association accueille au sein de l'Espace Jeunesse, **des jeunes de 11 à 15 ans pour les activités et jusqu'à 18 ans pour l'accueil.**

L'Espace Jeunesse est agréé en Accueil de Loisirs au Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) sous le numéro 049ORG0200 (code organisateur).

L'accueil au sein du secteur jeunesse impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur.

## Article 1 - « PERIODE D'OUVERTURE ET HORAIRES »

L'Espace Jeunesse est ouvert au public **du mardi au samedi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.** Les horaires sont indiqués sur le site de l'association <https://enfance-jeunesse.org/>

## Article 2 - « MODALITES D'INSCRIPTIONS »

Pour avoir accès à la structure et aux activités, la fiche d'adhésion doit être complétée et le présent règlement signé, accompagnée des pièces justificatives obligatoires (Attestation du QF CAF/MSA et attestation de responsabilité civile).

Pour être adhérent à l'Espace Jeunesse, il faut:

- ⇒ Avoir entre 11 et 18 ans (sauf musicien)
- ⇒ Habiter Montreuil-Juigné ou les communes environnantes, rattachées au Collège Jean Zay de Montreuil-Juigné: Cantenay-Epinard, Feneu, Soulaire et Bourg, La Membrolle sur Longuenée ou le Plessis Macé.
- ⇒ Compléter ce dossier d'inscription et payer sa cotisation annuelle de 10 € (valable de juillet à juin)

**Pour participer aux activités, les jeunes devront être adhérents et souscrire au Pass'Sport et Culture,** nécessitant le paiement d'un forfait annuel (obligatoire pour les 11-13 ans). Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial et de la commune d'habitation :

	Quotient familial					
	0 à 336	337 à 600	601 à 823	824 à 1036	1037 à 1300	1301 et plus
<b>Montreuil-Juigné</b>	<b>22,50€</b> <i>(soit 1,88€/mois)</i>	<b>27,00€</b> <i>(soit 2,25€/mois)</i>	<b>36,50€</b> <i>(soit 3,04€/mois)</i>	<b>45,00€</b> <i>(soit 3,75€/mois)</i>	<b>54,00€</b> <i>(soit 4,5€/mois)</i>	<b>62,50€</b> <i>(soit 5,21€/mois)</i>
<b>Hors commune</b>	<b>39,50€</b> <i>(soit 3,29€/mois)</i>	<b>44,00€</b> <i>(soit 3,67€/mois)</i>	<b>53,00€</b> <i>(soit 4,42€/mois)</i>	<b>62,00€</b> <i>(soit 5,17 €/mois)</i>	<b>71,00€</b> <i>(soit 5,92€/mois)</i>	<b>79,00€</b> <i>(soit 6,08€/mois)</i>

Possibilité de régler par chèque, virement, espèces, chèques CESU ou chèques vacances.

Application d'une réduction de -50% à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour certaines activités, des autorisations parentales seront demandées et devront être retournées aux animateurs au minimum un jour avant ladite activité. Un coût supplémentaire pour certaines activités pourra également être demandé.

## Article 3 - « PROTECTION DES JEUNES »

### 3.1 - Interdictions diverses concernant les jeunes

- a) Les jeunes ne devront apporter aucun objet de valeur ou dont l'usage peut s'avérer dangereux pour eux-mêmes, et pour autrui (*couteaux, armes, pétards, artifices, lance-pierres, outils, allumettes, cigarettes, produits stupéfiants et de manière générale tout objet pointu, coupant ou pouvant provoquer des incendies*). (Liste non exhaustive)
- b) Les jeunes ne seront pas autorisés à apporter des boissons alcoolisées ni à se présenter en état d'ébriété
- c) La réglementation des accueils de loisirs interdit de donner des médicaments aux jeunes sans une prescription médicale.

### 3.2 - Comportement des jeunes

- a) L'Espace Jeunesse ne peut fonctionner sans un minimum de savoir-vivre élémentaire. Les jeunes sont donc priés de respecter les équipements, le mobilier, le matériel, les jeux mis à leur disposition. **Toute dégradation engagera la responsabilité civile et/ou pénale** des personnes concernées en fonction de la gravité des détériorations.
- b) L'Espace Jeunesse est ouvert en présence d'animateur(s). Toute personne fréquentant l'Espace Jeunesse **doit être respectée et doit respecter les autres** jeunes, les parents, les bénévoles, les animateurs ainsi que l'ensemble du personnel de l'association.
- c) S'il s'avère que le comportement du jeune (exemple : vol, violence, consommation d'alcool, de drogue, troubles de l'ordre public, etc) après les avertissements donnés par les animateurs et/ou le coordinateur, risque de faire courir à lui-même et à autrui des dangers, **des sanctions seront prises**: 1) un avertissement oral - 2) une exclusion temporaire - 3) une exclusion définitive  
En cas d'exclusion, les parents seront informés et/ou convoqués par l'équipe d'animation et/ou la direction et aucun remboursement de l'adhésion et du Pass'Sport et Culture ne sera envisageable.

## Article 4 - « ASSURANCES »

**4.1** - L'Espace Jeunesse est assuré en ce qui concerne sa responsabilité civile pour toutes ses activités. Cette assurance ne comprend pas les garanties contractuelles telles que capital décès, capital infirmité, accidents.

**4.2** - Les parents sont tenus de contracter une assurance responsabilité civile pour leur jeune (dans le cas où leur enfant provoquerait un dommage à un tiers).

**4.3** - Les parents ou responsables légaux des jeunes **certifient avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent** à ne pas exercer de recours contre l'association, particulièrement en ce qui concerne les garanties contractuelles.

## Article 5 - « MISE EN APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT »

Le Conseil d'Administration de l'Association Enfance et Jeunesse a approuvé le présent règlement intérieur le 19/12/2012.

Toute inscription à l'Espace Jeunesse implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Signature de l'utilisateur

Signature du parent pour les mineurs

**Association Enfance et Jeunesse**  
**ESPACE JEUNESSE**

10 rue Lamartine 49 460 Montreuil-Juigné  
☎ 02 41 96 90 40 Site : [www.enfance-jeunesse.org](http://www.enfance-jeunesse.org)



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM DU MINEUR : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... / ..... / ..... SEXE :  M  F

**Cette fiche permet de recueillir toutes les informations utiles concernant votre enfant. Merci de remplir soigneusement toutes les informations demandées.**

## 1- VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations) 11 vaccins sont obligatoires depuis 2018

VACCINATIONS	DATES	VACCINATIONS	DATES
Diphthérie/Tétanos/Poliomyélite (DTP) / Haemophilus influenzae b / Coqueluche		Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Pneumocoque		Hépatite B	
Autres (préciser)		Méningocoque	
		BCG ( <i>non obligatoire</i> )	

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

## 2- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : ..... kg Taille : ..... Cm (informations nécessaires en cas d'urgence).

Le mineur présente-t-il un problème de santé ?  oui  non

**ALLERGIES :** ALIMENTAIRES  oui  non  
 MEDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non

Précisez : .....

Si oui, joindre **obligatoirement la copie du justificatif de l'allergologue ou le P.A.I.** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Suit-il un traitement médical régulier (toute l'année) ?  OUI  NON

Lequel ? .....  
 Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).  
**Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.**

Votre enfant est-il en situation de handicap ?  OUI  NON

Précisez : .....  
 Si oui, bénéficiez-vous d'une AEEH (allocation Education d'Enfant Handicapé) pour votre enfant ?  oui  non Si oui, fournir le justificatif.

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?  OUI  NON

Lequel ? .....

NOM DU MEDECIN TRAITANT : .....

TEL DU MEDECIN TRAITANT : .....

## 3- RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE : ..... TEL TRAVAIL : .....

MAIL : ..... @ .....

Responsable N°2 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL PORTABLE ..... TEL TRAVAIL .....

MAIL : ..... @ .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : ..... Signature : .....